



# Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international  
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

27-28 octobre 2024, Genève

## Réaffirmer le rôle du Mouvement en tant que facteur de paix

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Avril 2024

**FR**

CD/24/X.X  
Original : anglais  
Pour information

Document établi par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en consultation avec le Comité international de la Croix-Rouge et les Sociétés nationales

## DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

# Réaffirmer le rôle du Mouvement en tant que facteur de paix

## RÉSUMÉ

Face aux défis complexes d'un monde interconnecté, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) souligne le besoin urgent d'un engagement renouvelé en faveur de la consolidation de la paix. Le paysage mondial est marqué par des tensions géopolitiques, des conflits armés, des crises et d'autres situations d'urgence, qui engendrent un accroissement des souffrances humaines. Cette situation a incité le Mouvement à, une fois de plus, réfléchir à son propre rôle dans la consolidation de la paix et plaider en faveur d'une collaboration multilatérale pour s'attaquer aux causes profondes du problème et renforcer la résilience des communautés. Reconnaissant que des efforts multilatéraux et concertés sont nécessaires pour faire face aux menaces telles que les pandémies et les changements climatiques, le Mouvement salue le nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU), qui met l'accent sur la résolution des conflits, la résilience des communautés et les valeurs humanitaires. Il estime que cet agenda fait écho aux efforts qu'il déploie pour promouvoir la mobilisation de la jeunesse, le volontariat et l'éducation en tant qu'éléments transformateurs qui contribuent à relier les efforts humanitaires, de développement et de consolidation de la paix.

La résolution proposée au Conseil des Délégués de 2024 vise à réaffirmer l'engagement de longue date du Mouvement en faveur de la paix (comme en témoignent les résolutions adoptées par la Conférence internationale depuis 1921 et les résolutions adoptées par le Conseil des Délégués en 1961, 1963 et 1967), en mettant l'accent sur le renforcement des capacités et la levée des obstacles, de façon à contribuer à l'édification de sociétés pacifiques et inclusives. Tout au long de son histoire, le Mouvement s'est employé à étudier, à renforcer et à mettre en avant sa contribution unique à la paix, en favorisant un esprit d'humanité et de conciliation même dans les périodes les plus sombres. Au cours des 100 dernières années, il a adopté presque autant de résolutions et d'autres documents portant sur la paix<sup>1</sup>.

## 1) INTRODUCTION

Dans un monde interconnecté et en constante évolution, la poursuite de la paix est indispensable au bien-être de sociétés confrontées à des défis divers. Les communautés locales sont souvent les premières victimes des catastrophes, des crises, des conflits armés et des autres situations d'urgence, et des efforts proactifs doivent être faits pour renforcer la résilience et favoriser la paix dans ces situations. Plusieurs tendances croisées mettent en évidence la nécessité impérieuse de réaffirmer l'engagement du Mouvement en faveur de la consolidation de la paix.

Premièrement, les tensions et les conflits géopolitiques, sous-régionaux, nationaux et locaux persistent car les nations font face à des intérêts divergents, des difficultés économiques, des différends territoriaux et des différences idéologiques. Ces conflits dégénèrent souvent en tensions

---

<sup>1</sup> Entre 1921 et 1985, 74 résolutions et documents ont été adoptés ; ils sont rassemblés dans le document intitulé « Promouvoir la paix : résolutions sur la paix adoptées par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge depuis 1921 » (Comité international de la Croix-Rouge et Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Genève, juillet 1986). Les autres résolutions adoptées depuis 1985 ont été rassemblées par le CICR dans un document interne.

locales, nationales, régionales ou mondiales, mettant en évidence la fragilité de la stabilité internationale. L'Indice mondial de la paix 2023 fait état d'une augmentation inquiétante des conflits, tant civils qu'internationaux, provoqués par les tensions politiques, les disparités économiques et les défis environnementaux. L'escalade de la violence et de l'insécurité ébranle les sociétés, accroissant les vulnérabilités et la fragilité, et l'érosion de la confiance dans la coopération et les institutions internationales menace la diplomatie pacifique. En outre, l'Indice met en évidence la vulnérabilité des nations aux chocs externes, tels que les pandémies, les chocs économiques et les crises climatiques, qui peuvent exacerber les conflits existants. Au vu de ces tendances, il apparaît plus impératif que jamais de donner la priorité à la consolidation de la paix, à la résolution des conflits et à la coopération entre les nations. Dans un monde interconnecté, il est primordial de rétablir la confiance dans la diplomatie et la coopération.

Deuxièmement, le monde est de plus en plus exposé à un large éventail de menaces mondiales, telles que les pandémies, les changements climatiques, la désinformation et les fausses informations, les incitations à la haine et les risques sur le plan de la cybersécurité. La pandémie de Covid-19, par exemple, a mis en évidence les conséquences rapides et dévastatrices qu'une crise imprévue et mal préparée peut avoir sur les communautés, les sociétés, les économies et les relations internationales.

Tout au long de son histoire, le Mouvement s'est employé à étudier, à renforcer et à mettre en avant sa contribution unique à la paix, en favorisant un esprit d'humanité et de conciliation même dans les périodes les plus sombres. Au cours des 100 dernières années, il a adopté presque autant de résolutions et d'autres documents portant sur la paix<sup>2</sup>.

Face à ces tendances et à ces défis mondiaux, la volonté constante du Mouvement de renforcer ses efforts en s'appuyant sur ses contributions de longue date à la paix s'inscrit en complément des autres efforts mondiaux, comme le nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général de l'ONU.

Pour relever ces défis, il convient d'adopter une approche proactive qui repose sur le renforcement de la résilience, des partenariats internationaux solides et des pratiques durables. Il est nécessaire de renouveler l'engagement en faveur de la diplomatie humanitaire, de la résolution des conflits, de l'éducation aux valeurs et aux principes humanitaires, de l'action soutenue par la mobilisation de la jeunesse et la coopération multilatérale, ces éléments revêtant une importance capitale pour diminuer le risque de violence et favoriser une coexistence pacifique entre les nations et entre les organisations.

## **2) CONTEXTE**

Pour relever ces défis, le Mouvement – guidé par le principe d'humanité – doit porter une attention renouvelée à la prévention et à la résolution des conflits, au changement des comportements par le biais de l'éducation aux Principes fondamentaux et aux valeurs humanitaires, à la promotion du droit international humanitaire, à la mobilisation de la jeunesse au niveau local, au pouvoir transformateur du volontariat et à la coopération multilatérale. Ces efforts sont essentiels pour réduire le risque de violence, de discrimination et d'exclusion et pour promouvoir une coexistence pacifique. Fondé sur les principes énoncés par Henry Dunant et inspiré par la compassion et le dévouement de ses volontaires, le Mouvement joue un rôle essentiel dans la réponse apportée aux crises, aux conflits et aux catastrophes naturelles dans le monde entier. Depuis sa création, il représente une lueur d'espoir, incarnant l'idée que, face à l'adversité, l'humanité ne connaît pas de frontières. Ainsi, l'appel

---

<sup>2</sup> Entre 1921 et 1985, 74 résolutions et documents ont été adoptés ; ils sont rassemblés dans le document intitulé « Promouvoir la paix : résolutions sur la paix adoptées par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge depuis 1921 » (Comité international de la Croix-Rouge et Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Genève, juillet 1986). Les autres résolutions adoptées depuis 1985 ont été rassemblées par le CICR dans un document interne.

à réaffirmer notre engagement, en tant que Mouvement, en faveur de la consolidation de la paix est un impératif vital pour assurer un avenir sûr et prospère aux générations à venir et pour rétablir la confiance dans une action fondée sur des principes, qui est essentielle à notre travail.

Le Mouvement a toujours considéré la paix comme l'un de ses objectifs ultimes<sup>3</sup>. La devise du Mouvement, « *per humanitatem ad pacem* » (par l'humanité vers la paix), souligne son engagement en faveur de la promotion de la paix. Les Statuts du Mouvement disposent que « par son action humanitaire et par la diffusion de ses idéaux, le Mouvement favorise une paix durable », laquelle ne doit pas être entendue comme la simple absence de guerre, mais comme « un processus dynamique de collaboration entre tous les États et les peuples, collaboration fondée sur le respect de la liberté, de l'indépendance, de la souveraineté nationale, de l'égalité, des droits de l'homme ainsi que sur une juste et équitable répartition des ressources en vue de satisfaire les besoins des peuples ». Dans ce contexte, la paix va au-delà de l'absence de conflit violent et inclut un processus dynamique de collaboration fondé sur les Principes fondamentaux et soutenu par « un sentiment universel de solidarité envers tous ceux qui ont besoin de sa protection et de son assistance ». Cet engagement en faveur du dialogue, de la coopération et des valeurs humanitaires a évolué au fil de la longue histoire des composantes du Mouvement<sup>4</sup>. Par exemple, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) souligne l'importance de créer et de maintenir des sociétés inclusives ; ainsi, sa Stratégie 2020 met l'accent sur « la promotion des valeurs humanitaires et d'une culture de non-violence et de paix », et sa plus récente Stratégie 2030 prévoit que « tout le monde se mobilise pour bâtir des communautés inclusives et pacifiques ».

La philosophie du Mouvement repose sur la connexion avec les autres et la promotion de valeurs telles que l'équité, la justice, l'inclusion et le respect de la dignité humaine. Le Mouvement s'efforce de préserver la dignité humaine, qui constitue le fondement de son action, en venant en aide aux personnes dans le besoin, en faisant entendre leur voix et en faisant preuve d'empathie et de solidarité. Cet engagement en faveur de la dignité humaine permet aux communautés de se préparer aux chocs et aux tensions, d'y faire face et de s'en relever sans compromettre leurs perspectives à long terme. Le Mouvement s'engage également à « adopter des solutions positives et constructives aux problèmes, aux tensions et aux sources de violence »<sup>5</sup>. Au cours des dernières décennies, cela s'est traduit par différents engagements et résolutions lors des réunions statutaires.

### 3) ANALYSE / PROGRÈS

L'inclusion des communautés et des acteurs locaux dans les processus décisionnels et les activités est une approche clé pour promouvoir la paix. La mise en place de conditions propices à l'autonomisation des communautés et des organisations locales renforce l'appropriation, la durabilité et le déploiement d'interventions adaptées au contexte.

Les communautés locales possèdent des connaissances, une expertise et une compréhension du contexte précieuses, qui font d'elles des partenaires essentiels pour relever les défis complexes et favoriser un développement, une résilience et une paix durables. L'approche localisée de l'aide, du développement et de la paix gagne en importance, soulignant une évolution notable qui consiste à

---

<sup>3</sup> Jean Pictet, *Les principes fondamentaux de la Croix-Rouge : commentaire*, 1979, pages 18-20.

<sup>4</sup> Vision de la Fédération internationale, telle que définie dans ses Statuts (*article 4, version de 2007*) ; Déclaration « Ensemble pour l'humanité », adoptée à la XXX<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (2007) ; vision de la Fédération internationale concernant son rôle dans la lutte contre la violence, telle que définie dans le rapport sur la réunion de haut niveau sur la violence tenue à Genève en 2008 ; Stratégie 2020 de la Fédération internationale (2009) ; Déclaration de la jeunesse de la Fédération internationale (2009) ; Stratégie 2011-2020 de la Fédération internationale sur la prévention et l'atténuation de la violence, ainsi que les moyens d'y faire face ; et résolution 3 de la XXXII<sup>e</sup> Conférence internationale sur la violence sexuelle et sexiste (2015).

<sup>5</sup> Stratégie de la Fédération internationale sur la prévention et l'atténuation de la violence, ainsi que les moyens d'y faire face. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://www.ifrc.org/sites/default/files/IFRC-SoV-REPORT-2011-EN.pdf>

permettre aux communautés et aux acteurs locaux d'élaborer leurs propres réponses aux crises et aux conflits, ainsi que l'importance d'inclure les communautés, les organisations et les acteurs locaux dans les processus décisionnels. Cette approche reconnaît que les communautés, les organisations et les autorités locales possèdent une connaissance approfondie de leurs contextes et défis uniques, ce qui les rend plus à même d'élaborer et de mettre en œuvre des initiatives efficaces de consolidation de la paix et de renforcement de la résilience. En créant des conditions favorables à la participation aux processus décisionnels et en allouant des ressources au niveau local, cette approche renforce l'appropriation, la durabilité et l'impact des efforts de consolidation de la paix et de renforcement de la résilience, favorise l'autonomie et renforce la capacité des communautés de faire face aux épreuves et de s'en relever. En outre, la localisation joue un rôle clé dans l'édification de sociétés plus résilientes et plus pacifiques en renforçant les partenariats et la confiance au niveau local et en faisant en sorte que les opérations soient inclusives et adaptées au contexte. La consolidation de la paix au niveau local requiert d'adopter une approche holistique axée sur la prévention, la gestion et la résolution des conflits, en mettant l'accent sur le maintien de relations positives, sur la cohésion sociale et sur des structures de gouvernance inclusives. En s'attaquant aux causes profondes des tensions, en encourageant le dialogue et en promouvant les mécanismes de résolution des conflits, les initiatives de consolidation de la paix contribuent à la création d'environnements communautaires stables et harmonieux. Lorsqu'il collabore avec les communautés locales, les gouvernements et les partenaires internationaux, le Mouvement veille à ce que ses efforts humanitaires soient guidés par l'impératif de sauver des vies et d'alléger les souffrances.

La mobilisation de la jeunesse et le volontariat jouent un rôle transformateur en reliant les efforts humanitaires, de développement et de consolidation de la paix. Les volontaires sont la force vive des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ils interviennent en première ligne des crises et contribuent de manière significative à la fourniture de services sociaux. Les jeunes sont considérés comme des agents proactifs de changements positifs, qui apportent des perspectives nouvelles, des innovations et de l'énergie aux initiatives visant à prévenir les conflits, à encourager la réconciliation et à bâtir des communautés résilientes. En mobilisant des volontaires et en travaillant en collaboration avec les organisations locales, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge donnent aux membres des communautés les moyens d'agir, en leur permettant de reprendre le contrôle de leur vie et en favorisant un relèvement durable.

L'éducation reste la pierre angulaire de la mobilisation de la jeunesse et de la résilience des communautés. Elle est reconnue comme un droit humain fondamental et comme un outil puissant d'autonomisation des personnes et des communautés. Les tendances actuelles en matière d'éducation forment un paysage dynamique qui s'étend au-delà des salles de classe traditionnelles, englobant les systèmes d'éducation à la fois formels et non formels. Une tendance importante est l'accent croissant mis sur une éducation inclusive et équitable pour tous, conformément à l'objectif de développement durable n°4 des Nations Unies. Cette tendance souligne l'importance de veiller à ce que les populations marginalisées et vulnérables, y compris les populations touchées par des conflits, des déplacements et d'autres situations d'urgence, aient accès à l'éducation. L'accent mis sur l'éducation va donc au-delà de l'apprentissage traditionnel pour inclure les processus à la fois formels et non formels, qui englobent l'éducation humanitaire et l'éducation dans les situations d'urgence, en reconnaissant leur rôle essentiel dans la promotion de la paix, de la résilience, du développement inclusif, du bien-être psychologique et de la cohésion sociale au sein des communautés touchées par une crise.

L'éducation est également reconnue comme un outil essentiel pour favoriser le bien-être personnel et sociétal. L'accent est de plus en plus mis sur l'intégration de l'éducation à la paix et à la citoyenneté mondiale dans les programmes d'études officiels à tous les niveaux. Cette éducation

met en avant la résolution des conflits, l'empathie, l'inclusion et la compréhension interculturelle dès le plus jeune âge, en cultivant des compétences et des attitudes pacifiques et en contribuant à rendre les communautés et les sociétés plus harmonieuses. Il est donc possible de se servir de l'éducation comme d'un outil pour renforcer la résilience, en dotant les personnes des connaissances et des compétences nécessaires pour atténuer les conséquences des défis engendrés par les crises, telles que les catastrophes naturelles, les conflits et les pandémies, et s'y adapter. L'éducation non formelle gagne du terrain, ce qui met en évidence l'importance d'enseigner des compétences pratiques, la préparation aux catastrophes et la résilience émotionnelle en parallèle aux matières scolaires traditionnelles. Il s'agit d'un domaine dans lequel le Mouvement peut jouer un rôle de premier plan. Il s'emploie à fournir des possibilités d'éducation qui répondent non seulement aux besoins scolaires mais aussi à la nécessité d'apporter un soutien psychosocial, des compétences essentielles et une éducation à la paix, en reconnaissant que l'éducation constitue une pierre angulaire du relèvement et du développement à long terme.

#### **4) INCIDENCES SUR LE PLAN DES RESSOURCES**

D'importants efforts sont déjà menés dans ce domaine et le Mouvement doit faire plus pour communiquer et partager les connaissances en interne et en externe. Nous prévoyons de tirer parti de l'expertise existante au sein du Mouvement pour établir des liens, apporter des compléments et assurer la coordination, de façon à garantir la pertinence et l'efficacité. Il s'agit de faire mieux connaître l'action que mènent les Sociétés nationales sur le plan de la mobilisation de la jeunesse et du volontariat et les activités éducatives existantes visant à promouvoir les Principes fondamentaux, entre autres.

#### **5) MISE EN ŒUVRE ET SUIVI**

En mettant l'accent sur le volontariat et la mobilisation de la jeunesse, les Sociétés nationales, soutenues et coordonnées par la Fédération internationale, s'emploient à mobiliser les personnes pour bâtir des sociétés inclusives et pacifiques, conformément à l'objectif 3 de la Stratégie 2030. Ces efforts contribueront à répondre à l'appel de la résolution à prioriser les investissements dans les programmes menés par les jeunes et les volontaires. En outre, l'attention renouvelée portée à la fourniture d'une éducation humanitaire et dans les situations d'urgence de qualité, notamment sur les valeurs humanitaires, et à la diffusion du droit international humanitaire contribuera à répondre à l'appel de la résolution à renforcer la mobilisation des jeunes et des volontaires. La Fédération internationale intégrera les politiques existantes devant être mises en œuvre par les Sociétés nationales, recensera toutes les initiatives éducatives formelles et non formelles menées par ces dernières et continuera de promouvoir l'inclusion de contenus pertinents dans les programmes scolaires utilisés dans les contextes éducatifs formels et informels. Elle travaillera en outre en collaboration avec les autres composantes du Mouvement sur le plan de la recherche, de la collecte de données et des activités de plaidoyer.

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) entreprendra en 2024 des recherches stratégiques et opérationnelles afin de déterminer la façon dont ses activités humanitaires et son travail en tant qu'intermédiaire neutre peuvent contribuer à la création d'un environnement propice à la paix. Ces travaux contribueront à répondre à l'appel de la résolution à réunir des données supplémentaires pour mieux évaluer l'impact du CICR (en tant que composante du Mouvement) et déterminer dans quels domaines son impact peut être renforcé ainsi que ses limites en tant qu'acteur humanitaire guidé par des principes. Le CICR travaillera en collaboration et partagera ses connaissances avec les autres composantes du Mouvement et les partenaires extérieurs engagés dans des recherches similaires, de façon à compléter et à clarifier les perspectives et les résultats et à dégager les enseignements tirés.

## 6) CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les défis mis en évidence ci-dessus exigent une approche plus inclusive et participative de la paix et de la résilience. La poursuite de la paix et de la résilience est une entreprise dynamique et multiforme qui nécessite un engagement en faveur de l'inclusion, un renforcement des capacités et une action concertée pour relever les défis uniques auxquels font face les différentes communautés. En combinant l'aide humanitaire, l'engagement des communautés et les activités de plaidoyer, le Mouvement montre le pouvoir d'une action fondée sur des principes pour promouvoir la paix et la résilience. Cette approche fait ressortir l'importance de la sagesse locale et le pouvoir du volontariat, de l'autonomisation des jeunes et de l'accès à l'éducation pour façonner un monde plus équitable et plus durable. En réaffirmant son engagement en faveur de la paix et de la résilience, le Mouvement s'aligne sur sa mission historique et se positionne comme un acteur essentiel pour apporter des changements positifs dans un paysage mondial en rapide mutation.

Le Conseil des Délégués de 2024 est l'occasion pour le Mouvement dans son ensemble de faire part de son engagement continu à soutenir la paix et la résilience, à renforcer ses capacités, ses efforts de plaidoyer et son expertise dans ce domaine de sorte qu'il puisse mieux aider les personnes vulnérables à bâtir des sociétés pacifiques et inclusives, et à conserver et renforcer son rôle de chef de file dans ce domaine. La résolution proposée vise à accroître l'engagement à renforcer les capacités, à étendre l'approche et à élargir son application afin de surmonter les obstacles actuels et potentiels à l'intensification de l'action au rythme requis.

La résolution proposée constituera une contribution appropriée et précieuse aux résolutions et aux commissions précédentes du Conseil des Délégués relatives au Programme d'action de la Croix-Rouge en tant que facteur de paix. En prenant cet engagement et en adaptant ses opérations et ses procédures, le Mouvement peut contribuer plus avant à la paix et à la résilience, en complément aux efforts qu'il déploie pour faire connaître le droit international humanitaire ainsi que ses principes et ses idéaux.